

Fiche profil de poste

Circonscription : STRASBOURG 6

Libellé du poste susceptible d'être vacant au 1^{er} septembre 2026 : Conseiller pédagogique de Circonscription

1. Définition du poste et des missions :

Les missions du conseiller pédagogique de circonscription sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.

Enseignant formateur, le conseiller pédagogique exerce ses missions sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education nationale dont il est le collaborateur direct.

Il peut être conduit à accomplir les tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription ou de représentation de l'IEN.

Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré et assure ses fonctions d'aide et de conseil auprès des professeurs, et plus particulièrement auprès des entrants dans le métier. Il apporte un regard extérieur positif et amène les enseignants à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles et sur la dimension sociale du métier d'enseignant.

Il assure le suivi d'actions particulières dans ses aspects réglementaires et pédagogiques.

2. Spécificités du poste à pourvoir :

La circonscription de Strasbourg 6 regroupe 21 écoles qui se partagent entre le centre-ville de Strasbourg et les quartiers de Koenigshoffen et Poteries où se situent les écoles en éducation prioritaire, appartenant au REP Twinger.

7 écoles de la circonscription proposent un enseignement bilingue.

Le poste à pourvoir prend en compte les missions de CPC suivantes :

- Accompagner les enseignants dans la spécificité de leur métier (classes dédoublées en REP, TPS, ULIS...), notamment les néo-titulaires et les contractuels
- Apporter l'aide nécessaire aux enseignants dans leur évolution ou dans leurs difficultés professionnelles
- Organiser et suivre le plan de formation de la circonscription, gérer le logiciel GAIA
- Conduire des actions de formation continue : animations pédagogiques, constellations des plans mathématiques, français ou maternelle et/ou autres plans spécifiques (laïcité, harcèlement, EVAR...)
- Concevoir et diffuser des ressources pédagogiques.
- Assister les équipes dans l'élaboration et l'évaluation des projets d'écoles, des programmations de cycle et d'école, dans l'analyse des résultats aux évaluations, dans la mise en œuvre d'actions innovantes. Il peut être amené pour cela à participer à des conseils de maîtres ou de cycles.
- Accompagner les équipes dans l'élaboration de réponses adaptées aux élèves à besoins particuliers (différenciation, PPRE, APC, inclusion, aménagements divers...)
- Participer activement au pôle ressource de circonscription
- Suivre le travail de liaison (GS/CP) et inter-degrés (CM2/6^{ème}), participer aux CEC
- Assister l'IEN dans la mise en œuvre du contrôle de l'instruction en famille.

2. Compétences spécifiques et qualités requises par le candidat :

- Expertise didactique avérée sur l'ensemble des cycles et des domaines d'activités de l'école et plus particulièrement en maternelle
- Intérêt pour les problématiques de co-éducation
- Capacités relationnelles, sens de l'écoute
- Qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Aptitude et goût pour le travail en équipe
- Sens de l'initiative pour encourager et soutenir l'innovation pédagogique
- Capacités d'organisation et d'analyse
- Compétences dans le domaine de l'ingénierie de formation
- Capacités d'autoformation, de développement professionnel et d'analyse réflexive
- Grande disponibilité et adaptabilité, sens des responsabilités

3. Conditions de recrutement :

- Etre titulaire du CAFIPEMF ou s'engager à se présenter aux épreuves
- Entretien auprès d'une commission composée de l'IEN de circonscription, d'un conseiller pédagogique et d'un directeur d'école.
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
 - o NBI
 - o Indemnité de conseiller pédagogique

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

Inspection de l'éducation nationale de STRASBOURG 6
65 avenue de la Forêt Noire 67083 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 45 92 63
Adresse électronique : ien.strasbourg-6@ac-strasbourg.fr